

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

N° de délibération : 34/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 4 VOTANTS : 8
DATE DE LA CONVOCATION	18/12/2023
VOTE	POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Christophe FRAGNY, Guy GRAFEUILLE et Eric GUYOT

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Claude BALAND
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Eric GUYOT
François GAUTHERON a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Christophe FRAGNY

Monsieur Guy GRAFEUILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2024

VU l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »,

VU l'article L 5211-36 du CGCT (et l'article L 5711-1), l'article précité est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale dont les syndicats mixtes. Le Pays Val de Loire Nivernais est donc tenu d'organiser un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre au Comité de connaître les orientations du budget primitif et de présenter les principales actions dans l'année de l'exercice.

Prospective budgétaire

Il convient tout d'abord de situer cet exercice 2024 dans le moyen terme et distinguer 2 cas de figure :

- Les missions actuellement portées par le Pays :
 - ✓ l'élaboration et l'animation du projet de territoire, recentré sur 5 thématiques :
 - santé
 - attractivité-promotion du territoire
 - transition écologique et alimentaire
 - urbanisme - revitalisation des centres-bourgs
 - mobilité
 - ✓ l'élaboration, la gestion et l'animation des contractualisations (Europe, Etat, Région, Département) ;
- Les missions ou compétences pour lesquelles plusieurs élus s'interrogent quant à un rapprochement avec le Pays, pour des raisons de cohérence territoriale mais aussi d'optimisation des deniers publics :
 - ✓ les contrats territoriaux de rivière (pour lesquels la Région demande un portage par un syndicat mixte) ;
 - ✓ le SCoT : sur 35 territoires de projets en Région, 27 portent un SCoT, 5 sont regroupés au sein de SCoT, 2 EPCI ne portent pas de SCoT, la Nièvre fait figure d'exception, avec un SCoT à cheval sur 2 Pays.

Le budget 2024 et les suivants seront tributaires des choix qui seront effectués.

Perspectives budgétaires 2024

L'année 2024 reste placée sous le signe d'un contexte international tendu et la flambée des coûts énergétiques qui en résulte touche les particuliers, les structures privées et publiques dont le Pays. Le Pays a également répercuté les diverses augmentations des agents décidées au niveau national.

2024 devrait voir l'émergence de 3 nouvelles démarches :

- la maîtrise d'ouvrage des 2 zones Natura 2000 du Pays (Vallée de la Loire et de l'allier entre Cher et Nièvre, Val de Loire Nivernais) à compter du 1^{er} juillet . Le Pays reprend en cela le rôle historique des ex-Pays Bourgogne Nivernaise et Nevers Sud Nivernais ;
- l'expérimentation mobilité-santé, dans le cadre de l'appel à projet Ten Mod ;
- le contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME.

Par ailleurs, les discussions en cours avec la DRAC pourrait aboutir à l'émergence d'un Pays d'Art et d'Histoire sur le Nord du Pays.

DEPENSES 2024

➤ Les charges à caractère général comprennent :

- Les projets qui nécessitent une prestation. 7 sont à ce jour identifiés :
 - SANTE :
 - Organisation de 2 week-ends découverte des internes (15 300 €)
 - Participation à des salons de professionnels de santé pour promouvoir le territoire (5 000 € + les frais salariaux et frais de déplacement)
 - Mise en place d'un « pack accueil » pour les internes
 - TRANSITION ECOLOGIQUE : la maîtrise d'ouvrage des 2 zones Natura 2000 du territoire à compter du 1^{er} juillet (110 000 €)
 - MOBILITE : mise en place de l'expérimentation mobilité-santé, dans le cadre de l'appel à projet Ten Mod
 - ALIMENTATION : l'accompagnement de cantines scolaires dans l'approvisionnement en produits bio et locaux (26 000 €)
 - ATTRACTIVITE/SERVICES PUBLICS : poursuite de l'expérimentation Ville à Joie (39 960 €)
- Les charges de fonctionnement, abaissées à 50 000 € : locaux, véhicules, copieur, frais de déplacement et de réception...

➤ Les charges de personnel et assimilés : 407 364€

Elles correspondent aux frais liés à l'équipe technique du Pays (frais salariaux, mutuelle, CNAS...) : 9 ETP au 1^{er} janvier 2024 : 1 directeur, 1 assistante administrative et financière, 1 cheffe de projet programme européen LEADER, 1 cheffe de projet alimentation/PAT, 2 chefs de projet santé, 1 cheffe de projet développement territorial, 1 cheffe de projet promotion territoriale, 1 cheffe de projet mobilité.

Les frais affectés à ce chapitre comprennent l'étoffement de l'équipe, dans le cadre du contrat de territoire de la Région et de la montée en compétence sur le plan de la transition écologique et de l'urbanisme. Il s'agit de répondre au cahier des charges de la Région et de se doter d'une ingénierie, financée par la Région et capable d'accompagner les porteurs de projet sur cette thématique et sur la territorialisation du Zéro Artificialisation Nette des sols.

➤ Les autres charges de gestion courante : l'indemnité du Président du Pays (6 300 €)

- Les dépenses d'investissement regroupent le solde du projet de cuisine mobile (159 960 €) et le renouvellement éventuel de matériel (5 000 €)

RECETTES 2024

- Les dotations, subventions comprennent :
 - Le montant des cotisations des intercommunalités, sur l'hypothèse d'un montant de 1,40€/habitant, soit environ 201 600 € (le montant sera affiné une fois les données 2024 de l'INSEE connues)
 - Les subventions de l'ingénierie du Pays (330 618 €) :
 - ✓ Europe : ingénierie LEADER 2023 (76 149 €)
 - ✓ Etat (ADEME, ARS, DRAAF, FNADT) : postes santé, alimentation, développement territorial (135 532€)
 - ✓ Région : 4 postes : développement territorial, promotion territoriale, santé, transition écologique (54 937 €)
 - ✓ Département : financement du poste de direction (64 000 €)
 - Les subventions liées aux projets portés par le Pays (101 017 €) :
 - ✓ Europe : étude Pays d'Art et d'Histoire, Jeu de Pays (41 192 €)
 - ✓ Etat (ADEME, ARS, FNADT, Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) : week-end découverte des internes, expérimentation mobilité-santé, expérimentation Ville à Joie, pack accueil des internes en médecine (51 800 €)
 - ✓ Région : week-end découverte des internes 2023 (5 000 €)
 - ✓ Département : expérimentation Ville à Joie 2023 et 2024 (21 188 €)
- Le résultat de fonctionnement reporté : il s'explique principalement par :
 - l'avance FNADT sur un projet partiellement réalisé (20 580 €)
 - la fin de la génération 2014-2022 des programmes européens, qui engendre le paiement de tous les dossiers en attente

RECETTES A PERCEVOIR DANS LES EXERCICES SUIVANTS

Il s'agit uniquement de subventions prévisionnelles liées aux exercices 2023-2024 mais qui ne seront perçues qu'à partir de l'exercice 2025 (378 440 €). Elles sont citées à titre indicatif et ne figureront pas au budget primitif 2024 :

- Les subventions de l'ingénierie du Pays :
 - ✓ Europe : ingénierie LEADER 2024 (70 000 €)
 - ✓ Etat : solde ingénierie CRTE 2023 (6 000 €)
 - ✓ Région : solde ingénierie 2024 (20 000 €)
- Les subventions liées aux projets portés par le Pays :
 - ✓ Europe : accompagnement des cantines scolaires dans l'approvisionnement en produits bio et locaux, cuisine mobile de sensibilisation, maîtrise d'ouvrage Natura 2000 (277 440 €)
 - ✓ Région : week-end découverte des internes 2024 (5 000 €)

Encours de la dette : Le Pays n'a contracté aucun emprunt ni ouvert de ligne de trésorerie.

Etat du personnel

L'équipe du Pays est composée comme suit :

Fonction	Grade	Indice Majoré 2024
Directeur CDI de droit public à temps complet	Attaché principal	730
Cheffe de projet santé Titulaire détachée de la fonction publique d'Etat	Attaché	575
Chef de projet santé Pays/Agglomération CDD de droit public à temps complet	Attaché	450
Cheffe de projet développement territorial CDI de droit public à temps complet	Attaché	513
Cheffe de projet promotion territoriale CDI de droit public à temps complet	Attaché	513
Cheffe de projet alimentation/PAT CDD de droit public à temps complet	Attaché	480
Cheffe de projet LEADER CDI de droit public à temps complet	Attaché	450
Cheffe de projet mobilité CDD de droit public à temps complet	VTA (attaché)	410
Assistante administrative et financière CDI de droit public à temps complet	Rédacteur territorial	431

Tous les agents travaillent sur la base de 35 h par semaine, à l'exception du directeur (39 h par semaine). L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne-temps.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **approuve la tenue du DOB.**

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2023

